

LES LICENCES D'ÉPICIER

Pour la vente des liqueurs

A la dernière assemblée mensuelle de l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de la Cité de Montréal, la question de la vente des boissons éniivrantes au verre dans les magasins d'épicerie est revenue sur le tapis.

Comme nous l'avons déjà dit nous-mêmes, les hôteliers reconnaissent que cette sorte de vente, illicite pour les épiciers, ne se pratique que dans des épicerie qui ne sont que de nom et plus particulièrement dans certains quartiers populeux, tels que St-Gabriel et Griffintown.

Le président de l'Association des Commerçants Licenciés, M. A. Blondi, déclare qu'un sous-comité a été nommé afin de trouver les moyens de se protéger contre les fauteurs et que ce comité avait eu une entrevue avec le chef de la police du Revenu. Le chef a reconnu le bien-fondé des plaintes de l'Association, et a remis au comité une liste d'épiciers contre lesquels il avait déjà pris des poursuites; trente délinquants sont connus. Le chef de la police du Revenu déclare qu'il n'a pas un nombre d'hommes suffisant pour réprimer tous les abus.

Le secrétaire, M. L. A. Lapointe émet l'idée que le nombre des licences d'épiciers, pour la vente des liqueurs et spiritueux,

devrait être réduit à 400, et qu'on pourrait ainsi éliminer les trente épiciers, ou prétendus tels, qui ont contrevenu à la loi des licences. Il espère que l'Association des Epiciers prendra elle-même la chose en mains.

Tout dernièrement, LE PRIX COURANT traitait précisément de cette question et déclarait que l'Association des Epiciers demanderait à la prochaine réunion du Parlement de Québec la limitation du nombre de licences d'épiciers pour la vente de boissons éniivrantes.

L'Association des Epiciers est tout aussi désireuse que peut l'être l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et de Liqueurs de mettre un terme aux abus dont ces derniers se plaignent. Elle comprend parfaitement que les prétendus épiciers dont il est question sont loin de jeter du crédit sur la corporation des épiciers proprement dits et elle voudrait s'en débarrasser pour l'honneur et la réputation du corps tout entier.

Nous ne doutons pas que par leur action combinée, les deux Associations n'obtiennent de la Législature de Québec la limitation du nombre des licences d'épiciers pour la vente des Vins et Liqueurs.

VANILLE ESSENCE

En vente à \$1 la livre [ancienne chopine] par Jules Bourbonnière. Téléphone Bell, Est 1122, Montréal.

Les horreurs de l'alimentation. — Etrangetés gastronomiques. — Falsification du Chocolat.

L'homme, au cours des temps, s'est repu, selon le besoin, de toute substance animale ou végétale, depuis la chair de son semblable, fraîche ou putréfiée, jusqu'aux orties des cimetières. Il a même mangé du bois et des expériences faites en Allemagne, ont prouvé que le bois peut être converti en substance nutritive. Les gens qui meurent de faim n'ont donc aucune excuse. Au lieu de danser devant le buffet ils n'ont qu'à le démolir, le mettre en poudre et l'avaler. Mais avant de dévorer son mobilier, on peut trouver d'autres ressources alimentaires.

Entre manger du bois, des écorces et de la terre, il n'y a pour ainsi dire que la distance de l'écuille aux lèvres. Elle a été depuis longtemps franchie. Le célèbre Humboldt raconte dans ses "VOYAGES DANS L'AMÉRIQUE DU SUD" que les Ottomans se nourrissent d'une terre onctueuse et grasse, sorte d'argile légèrement colorée d'oxyde de fer, ils la pétrissent, en confectionnent des boulettes qu'ils séchent devant le feu, puis les empilent dans leurs tentes; provisions pour le mauvais temps.

D'ailleurs il est bien reconnu que dans beaucoup de produits livrés à la consommation, il y entre énormément de falsifications souvent dangereuses à la santé. Ces produits sont falsifiés soit avec des matières végétales, soit avec des matières minérales et souvent même, des poisons, réputés parmi les plus violents, entrent dans ces préparations frauduleuses, soit pour qu'elle se conserve plus longtemps, soit pour leur donner une plus belle teinte, ou bien encore

COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA

EXPLICATIONS

Nous avons reçu cette semaine, une lettre très intéressante, venant du dehors, par laquelle on nous présentait certaines objections, et on nous faisait certaines questions absolument pertinentes.

Nous avons déjà, et depuis longtemps, été au devant de ces questions et de ces objections; mais nous comprenons fort bien que tout le monde n'a pu avoir connaissance de nos raisons et de nos arguments, aussi ne craignons-nous pas de nous répéter, certains que notre démonstration intéressera un grand nombre de nos lecteurs. Sans nous arrêter à toutes les interrogations de notre correspondant, nous allons lui répondre, au bénéfice de tous, dans les grandes lignes et, nous l'espérons, à la satisfaction générale.

Le système de la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA est basé sur la coopération, c'est-à-dire que tous les membres participant à son action, travaillent en même temps dans leur intérêt personnel et dans l'intérêt général. C'est la base de toutes les combinaisons des diverses sociétés qui font de semblables opérations, tant au Canada qu'aux Etats-Unis ou qu'en Europe.

Mais où la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA se distingue des autres sociétés analogues, c'est par l'abandon qu'elle fait des gros bénéfices immédiats à son profit. Elle a en quelque sorte démocratisé ses opérations et appelé tout le public à tirer parti de sa combinaison. Disons ici que cette combinaison est le secret de la Compagnie, et que nul ne se plaindra qu'elle le garde pour elle, du moment que ce secret est fructueux pour la clientèle. Or, en vertu de cette combinaison et de la décision prise par la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA de ne se réserver, à titre de rémunération, qu'un pourcentage normal, lequel, étant donné le chiffre élevé de ses opérations, lui assure un rendement des plus satisfaisants.

Ceci arrêté, il ne lui restait plus qu'à répandre parmi sa nombreuse et intelligente clientèle les surplus dont elle renonçait à faire sa part—part du lion.

C'est pourquoi, au lieu de se tenir au chiffre de 10 contrats rachetables par semaine, elle a successivement élevé ce nombre à 25, puis à 45, etc., etc., et elle est arrivée aujourd'hui, en moins de sept mois d'exercice, à racheter chaque semaine 115 contrats au lieu de 10. De la sorte, elle est arrivée à racheter, à l'heure présente, 1,570 contrats, au lieu de 310 qui serait le chiffre normal si elle s'en était tenue à ses premiers engagements, et elle a ainsi réparti entre les porteurs de ces 1,570 contrats la valeur énorme de

\$114,340.00

Grâce à son souci de satisfaire les personnes qui lui font l'honneur de se reposer sur elle du soin de faire fructifier leurs économies, la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA jouit de la grande faveur du public et est devenue une institution financière de tout premier ordre.

En raison de ses succès et de son incontestable supériorité, la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA a suscité des jalousies parmi les sociétés concurrentes, qui ne peuvent ou ne veulent la suivre dans son mode d'opérer. Ces sociétés se bornent à racheter quelques contrats par semaine, se traînant dans la routine et songeant plus à leurs propres intérêts qu'aux intérêts de la masse, ne comprenant pas que les intérêts de tous sont les intérêts de chacun. Aussi ces sociétés sont-elles délaissées petit à petit, et le public vient-il vers la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA.

Pour empêcher ces désertions, les agents des sociétés rivales tentent de persuader au public qu'ils opèrent pour la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA, et, par cet artifice, obtiennent parfois une signature qu'on croit donner à notre Compagnie.

Faites donc bien attention de ne signer qu'à bon escient et de ne vous engager qu'envers la COMPAGNIE DE CREDIT DU CANADA, 107 rue St-Jacques, Montréal.

Tout homme sérieux, honnête et expérimenté dans l'art de solliciter la clientèle, peut obtenir un poste d'agent à la Compagnie de Crédit du Canada. C'est une position très lucrative et de tout repos. Ecrire au siège social ou se présenter tous les jours de 4 heures à 6 heures après-midi.

Pour tous renseignements, adresser une carte postale à la Compagnie, qui enverra sans frais, à domicile, un agent pour exposer le système dans tous ses détails.

SUCCURSALE A QUEBEC, 124½ RUE ST-JOSEPH.